

RCS : MANOSQUE

Code greffe : 0401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MANOSQUE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 00228

Numéro SIREN : 802 625 491

Nom ou dénomination : Audit Plus

Ce dépôt a été enregistré le 30/11/2020 sous le numéro de dépôt 3252

Désignation de l'entreprise **AUDIT PLUS**

17 Chemin des Convertis

Néant ☐

Adresse de l'entreprise

04350 MALIJAI

SIRET

8 0 2 6 2 5 4 9 1 0 0 0 1 3

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le 30092020		Exercice N-1 clos le 30092019	
		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF							
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* 010		012				
	{ Autres* 014		016				
	Immobilisations corporelles* 028		030				
	Immobilisations financières* (1) 040		042				
	Total I (5) 044		048				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production * 050		052				
	Marchandises * 060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes 064		066				
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés * 068	8 232	070	8 232	5 484		
	{ Autres * (3) 072	1 908	074	1 908	8		
	Valeurs mobilières de placement 080		082				
	Disponibilités 084	2 516	086	2 516	11 788		
	Charges constatées d'avance * 092		094				
	Total II 096	12 656	098	12 656	17 280		
Total général (I + II) 110		12 656	112	12 656	17 280		
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel * 120		1 000	1 000			
	Ecart de réévaluation 124						
	Réserve légale 126		100	100			
	Réserves réglementées* 130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131						
	Report à nouveau 134		8 113	7 612			
	Résultat de l'exercice 136		1 137	4 502			
	Provisions réglementées 140						
	Total I 142		10 351	13 213			
	Provisions pour risques et charges N° Date Total II 154						
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées 156						
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours 164						
	Fournisseurs et comptes rattachés * 166						
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169		2 305	4 067			
	Total III 176		2 305	4 067			
Total général (I + II + III) 180			12 656	17 280			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193		(4) Dont dettes à plus d'un an 195				
	(2) Dont créances à plus d'un an 197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice * 182				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199	1 908	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice * 184				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: AUDIT PLUS		Exercice N clos le 30092020		Exercice N-1 clos le 30092019		Néant	
A - RESULTAT COMPTABLE									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210				
	Production vendue	{ biens services *	{ dont export et livraisons intracommunautaires	215	214				
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			218	18 660		22 262	
	Production immobilisée *			222					
	Subventions d'exploitation reçues			224					
	Autres produits			226					
	(-) Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			230					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			232	18 660		22 262		
	Variation de stock (marchandises) *			234					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			236					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*			238					
	Autres charges externes *: (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :			240					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	291	242	16 932		16 562		
	Rémunérations du personnel *			244	291		283		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			246					
	Dotations aux amortissements *			248					
	Dotations aux provisions			250					
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	259	260	252					
	Total des charges d'exploitation (II)			262	17 223		16 845		
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				264	1 437		5 417		
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)	270					
	Produits exceptionnels		(IV)	280					
	Charges financières		(V)	290					
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	347	(VI)	300	100	120		
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)	306	200		795		
2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	1 137		4 502		
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	1 137	314			
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318					
	Provisions non déductibles*			322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324	200				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249	251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997					
	Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987	Zones de restructuration de la défense (44. terdecies)	127		
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	Zone de revitalisation rurales (44. quindécies)	138			
Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undécies)		990	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)	992			
ZFA NG (44. quaterdecies)		345	Investissements outre-mer	344	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993			
Divers* dont		Créance due au report en arrière du déficit	346	Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		
Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)		643	Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648	
Bénéfice col. 1			352	1 137	354				
Déficit col. 2			356						
Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360				
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS			370	1 137	372				

AUDIT PLUS
Société par action simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 17 Chemin des Convertis, 04350 MALIJAI
802645491 RCS MANOSQUE

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 27 OCTOBRE 2020

L'an 2020,
Le 27 octobre,
A 18 heures,

Les associés de la société Audit Plus se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 17 Chemin des Convertis 04350 MALIJAI sur convocation faite par lettre simple adressée le 13 octobre 2020 à chaque associé.

L'Assemblée est présidée par Rémy PUICHAULT, en sa qualité de Président de la Société.

M. Eric ISOARD est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance possèdent 100 actions sur les 100 actions ayant le droit de vote.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée dépose sur le bureau et met à disposition de l'Assemblée :

- les justificatifs des convocations régulières des associés,
- la feuille de présence et la liste des associés,
- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés au 30 septembre 2020,
- le rapport de gestion du Président,
- le rapport spécial du Président sur les conventions,
- un exemplaire des statuts de la société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social ou sur le site Internet de la Société dont l'adresse figure sur la convocation, à compter de la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- rapport de gestion du Président,
- rapport spécial du Président sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de commerce et approbations desdites conventions,
- approbation des comptes de l'exercice social clos le 30 septembre 2020 et quitus au Président,
- affectation du résultat de l'exercice.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président et le rapport spécial du Président sur les conventions.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2020, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne aux dirigeants quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne comporte pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39.4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

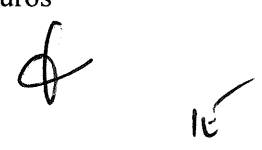
DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2020 s'élevant à 1 137 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 137 euros

Auquel s'ajoute :

le report à nouveau antérieur 8 113 euros

Handwritten signature and initials in black ink, located at the bottom right of the page.

Pour former un bénéfice distribuable de	9 250 euros
Au report à nouveau pour	5 250 euros
Dividendes	4 000 euros

Les dividendes versés bénéficient en totalité de l'abattement de 40 %.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'est intervenue au cours de l'exercice N-3.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'une distribution de dividendes de 2 000 euros est intervenue au cours de l'exercice N-2. Les dividendes versés bénéficient en totalité de l'abattement de 40 %.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'une distribution de dividendes de 4 000 euros est intervenue au cours de l'exercice N-1. Les dividendes versés bénéficient en totalité de l'abattement de 40 %.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Président
Rémy PUICHAULT



Le secrétaire
Eric ISOARD

